

§ 1. L'organisation de l'enseignement en Italie

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **L'Enseignement Mathématique**

Band (Jahr): **2 (1956)**

Heft 1-2: **L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE**

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Enfin, nous ferons allusion aux plus importants problèmes didactiques actuels, en faisant état de quelques opinions à cet égard (§ 3).

§ 1. L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT EN ITALIE

2. *L'enseignement secondaire*

Après l'école primaire, qui reçoit les élèves âgés de 6 à 10 ans, l'enfant entre dans l'enseignement secondaire qui reçoit des élèves âgés de 11 à 18 ans.

Pendant les trois premières années, l'enseignement secondaire est donné à l'enfant soit à l'école dite « moyenne », soit à l'école dite « de formation professionnelle ».

L'école de formation professionnelle, où la durée des études est de trois ans, constitue pour une grande partie des élèves, une fin en elle-même : cet établissement, en effet, sert à diriger les élèves vers de modestes activités pratiques, et à cette fin, il peut être de type commercial, industriel ou agricole. Il peut aussi mener aux écoles techniques, où l'enseignement s'étend sur trois années ; aux écoles professionnelles féminines, ou à d'autres institutions à caractère professionnel dépendant d'organismes locaux.

Quant aux élèves qui après trois ans quittent l'école moyenne, ils entrent dans l'une des cinq écoles suivantes où les études durent cinq ans (sauf à l'Institut magistral où elles ne s'étendent que sur quatre années) : Gymnase-Lycée classique, Lycée scientifique, Instituts techniques (de différents types), Institut magistral, Lycée artistique.

Le Lycée classique a de très anciennes traditions consacrées officiellement par la loi CASATI en 1859, et n'a pas subi de modifications substantielles, sauf un certain renforcement des études littéraires, historiques et philosophiques, au détriment des disciplines scientifiques, en vertu de la réforme GENTILE¹ de 1923. Avant cette réforme, et précisément en 1912, on avait

¹ Du nom de Giovanni Gentile, philosophe et homme politique, alors ministre.

vu le « Lycée moderne » se détacher du Lycée classique et remplacer le grec par une langue moderne, en même temps qu'il introduisait dans son programme des notions d'Economie politique, de Droit, de Géométrie analytique et de Calcul infinitésimal. Mais le Lycée moderne devait par suite de la réforme Gentile, citée plus haut, être absorbé par le Lycée scientifique, alors créé.

Il nous faut remarquer que, en vue de la préparation à certaines Facultés scientifiques, existait déjà depuis longtemps dans les Instituts techniques une « section de Physique et Mathématiques », très appréciée, où l'on n'enseignait point les langues classiques, mais qui avait un vaste programme de matières scientifiques. De cette section sont sortis d'illustres mathématiciens, physiciens et ingénieurs. Mais ladite section fut elle aussi absorbée par le Lycée scientifique, avec adjonction au programme du latin, et une sensible réduction de l'enseignement scientifique.

Les Instituts techniques peuvent être « commerciaux » (d'Administration ou de Vente), « pour géomètres » (Arpenteurs), « industriels » (avec différentes spécialisations), « nautiques » et « agricoles ». Les Instituts magistraux forment les instituteurs. Les Lycées artistiques mènent à l'Académie des beaux-arts, à la Faculté d'architecture, et à l'Enseignement du dessin dans les établissements secondaires.

A la fin de leurs études secondaires, les jeunes gens doivent affronter un examen d'Etat: maturité classique pour ceux provenant du Lycée classique, maturité scientifique pour ceux provenant du Lycée scientifique, maturité artistique pour ceux provenant du Lycée artistique, habilitation pour ceux provenant des Instituts techniques et des Instituts magistraux. A ces examens sont soumis tous les jeunes gens, qu'ils proviennent des établissements de l'Etat; ou privés, de toute nature, pourvu qu'ils soient reconnus par l'Etat; comme aussi les jeunes gens qui se sont préparés tout seuls. La Commission d'examens est nommée par le Ministère de l'instruction publique, et le président de cette Commission est souvent un professeur de faculté.

Les jeunes gens pourvus de la maturité classique ou scientifique accèdent à la Faculté, cependant que les jeunes gens

pourvus de l'habilitation technique ou magistrale commencent l'exercice des professions auxquelles ils ont été préparés^{1 2}.

3. L'Université

Les jeunes gens qui accèdent à l'Université et qui sont intéressés par le présent rapport, entreprennent des études en vue des licences de Mathématiques, de Mathématiques et Physique, de Physique, de Chimie, de Chimie industrielle, de Sciences naturelles, de Sciences biologiques, de Sciences géologiques, d'Agronomie, d'Economie et Commerce, de Statistique, Démographie et Technique des assurances; en vue aussi du Diplôme d'ingénieur.

Les deux premières années d'enseignement supérieur sont en grande partie communes aux mathématiciens, mathématico-physiciens, physiciens, et futurs ingénieurs; elles constituent ce qu'il est convenu d'appeler la *propédeutique biennale*³. Ce sont ces deux années qui nous intéressent particulièrement. Les étudiants de propédeutique sont inscrits à la Faculté de sciences⁴.

Il a été parlé plus haut des étudiants en Chimie, Sciences naturelles, Agronomie, Economie et Commerce, parce qu'ils sont soumis eux aussi à des cours de mathématiques. Les élèves chimistes (aspirants à la licence de Chimie, ou de Chimie industrielle) suivent, pendant les deux premières années de faculté, quatre cours de mathématiques (v. au n° 8). Les jeunes gens aspirant aux licences de Sciences naturelles, Sciences biologiques, Sciences géologiques et Agronomie suivent un cours de mathé-

¹ Certaines Facultés (agronomie, architecture, économie et commerce, magistère) admettent aussi des étudiants provenant des Instituts techniques ou des Instituts magistraux — par exemple, la Faculté d'agronomie admet des étudiants provenant des Instituts techniques agricoles; celle du Magistère admet après concours des étudiants venant des Instituts magistraux. Mais il n'est pas utile que nous nous étendions ici sur ce sujet.

² Le pourcentage des élèves de 14 à 18 ans pour les différentes écoles est le suivant: Lycée classique 33, Lycée scientifique 11, Instituts techniques (des différents types) 34, Institut magistral 22.

³ A Milan et à Turin où, parallèlement aux universités, existent des instituts dits « polytechniques » (écoles supérieures pour ingénieurs) les aspirants ingénieurs sont séparés des étudiants en sciences mathématiques, mais les cours de mathématiques tenus dans les universités sont à peu près identiques à ceux des instituts polytechniques.

⁴ Même dans certaines universités où existe la Faculté spéciale pour ingénieurs, les étudiants aspirant au diplôme d'ingénieur sont inscrits pendant la durée de la propédeutique biennale à la Faculté des sciences.

matiques pendant leur première année de faculté (v. n° 8). Les étudiants de la Faculté d'économie et commerce suivent pendant les deux premières années de faculté, un cours de mathématiques générales, un cours de mathématiques financières et un cours de statistique (biennal) ¹.

A la fin des deux années de propédeutique, les étudiants de Mathématiques, Mathématiques et Physique, Physique, entreprennent une nouvelle période d'études s'étendant sur deux années au terme desquelles ils sont reçus licenciés dans leurs disciplines respectives.

Les étudiants visant le Diplôme d'ingénieur doivent, au terme de ces deux ans, entreprendre trois années d'études, dites « d'application », près la Faculté qui sanctionnera finalement leurs études par la délivrance du diplôme appelé en Italie licence (*Laurea*), comme pour les autres spécialités.

On trouvera dans le tableau annexé au présent rapport un résumé de l'organisation des études en Italie.

§ 2. L'ENSEIGNEMENT DES MATHÉMATIQUES EN ITALIE

4. Dans l'enseignement secondaire

L'enseignement des mathématiques dans les établissements secondaires est réparti en deux *cycles*. Le premier cycle comprend les trois premières années (école moyenne, école professionnelle). Le second cycle comprend les cinq années qui suivent (Gymnase-Lycée classique, Lycée scientifique, Instituts techniques, Instituts magistraux).

L'enseignement dans le premier cycle est à base d'intuition et d'expérience; on n'exclut pas cependant quelques déductions en vue de justifier les énoncés et les règles dont l'évidence

¹ Le diplôme de statistique, la licence ès sciences statistiques et démographiques, ainsi que celle ès sciences statistiques et de technique des assurances, ne sont délivrés que par la seule Université de Rome. Les étudiants suivent pendant la première année un cours d'éléments de mathématiques et, pendant la première et la deuxième année, différents cours de statistique.

Certaines universités délivrent un diplôme de statistique; les cours préparant à ce diplôme s'étendent sur une durée de deux ans.